



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gérard GINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 12  
Date de la convocation : 18 juin 2021  
Date d'affichage du compte-rendu : 25 juin 2021

Présents : GINET Gérard, GUERIAUD Didier, HOLTZ Hubert, BERNARDIN Jean-Pierre, BESANCON Chantal, PUTAUX Corine, Mireille LENZI, MURA Anne-Maud, Laurent PANNAUX, Charline DELVAL

Procuration de Guillaume VALLIER à Anne-Maud MURA  
Procuration de GAUTROT Delphine à Didier GUERIAUD

Absents excusés : LANG Anthony, MITTAINE Jean-Marie

Absent : GUERILLOT Michelle

M. Chantal BESANCON est élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Contrat à durée déterminée
- Rapport de l'enquête publique
- Emprunt
- Arrêté de circulation rue de l'étang
- Questions et informations diverses

#### Contrat à durée déterminée

Vu l'accroissement de travail, le Conseil municipal :

- accepte d'embaucher pour une période de 15 jours, un agent en tant qu'adjoint technique en espaces verts.
- autorise le Maire à établir le contrat

**La délibération n°2021/ est approuvée à l'unanimité**

#### Rapport de l'enquête publique

APPROBATION DU PROJET D'ALIENATION DES PARCELLES SITUÉES AUX RUOTTES ET IMPASSE PREBOIS

Le conseil municipal,  
VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;  
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;  
VU les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et la pêche maritime  
VU les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et la pêche maritime  
VU le code des relations entre le public et l'administration  
VU la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2021 actant le principe de la vente de parcelles situées aux Ruottes et impasse Prébois

CONSIDERANT que la commune de Sampans a, par délibération en date du 12 avril 2021, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant l'aliénation des parcelles situées aux Ruottes et impasse Prébois  
L'enquête publique s'est déroulée du 25 mai au 9 juin 2021 pour une durée de 15 jours.

Le commissaire enquêteur a, en date du 17 juin 2021, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'aliénation des parcelles situées aux Ruottes et impasse Prébois tel que présenté à l'enquête publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport du commissaire enquêteur en date du 17 juin 2021.

**La délibération n°2021/ est approuvée à l'unanimité.**

### Emprunt

Monsieur le Maire informe que pour financer les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 40 000 €.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance et des conditions générales des prêts, DECIDE :

De contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance un emprunt de la somme de 40 000 € au taux de 0.56 % et dont le remboursement s'effectuera sur 10 ans.

Mr Le Maire est autorisé à signer le contrat.

**La délibération n°/2021 est approuvée à l'unanimité**

### Arrêté de circulation rue de l'étang

Les travaux de la piste cyclable et piétonne rue de l'étang sont terminés. Cette rue sera réglementée à 30 km/h par arrêté du Maire.

### Questions diverses

➤ Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SARL ANTONI concernant l'installation d'un climatiseur à la mairie pour un montant de 2172 € HT.

**La délibération n°2021/ est approuvée à l'unanimité.**

➤ Vu la dangerosité du carrefour rue des Violetts, un miroir sera installé. Le devis de l'entreprise signature a été accepté pour un montant de 380 € HT.

L'ordre du jour ayant été écoulé, le maire lève la séance à 22 h 00.

Le Maire,  
Gérard GINET

